

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE-SUR-MER
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
ANNEE 2025

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de l'établissement et d'informer sur sa situation.

I - LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat sur les orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs. Il précède l'adoption du budget primitif (art. L.2312-1 du code général des collectivités territoriales – C.G.C.T.).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédent l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget,
- ni lors d'une séance précédente, le même jour celle du vote du budget (il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote).

L'article 107 de la loi dite NOTRe a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue ainsi une étape essentielle pour le conseil d'Administration qui doit permettre aux Elus de prendre connaissance des contraintes financières au travers des grandes masses budgétaires prévisionnelles.

II - L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

La croissance moyenne tournerait autour de 0.6 à 0.8% pour l'année 2025, avec des prévisions à la baisse du fait des tensions géopolitiques et des incertitudes économiques, notamment des tarifs américains et surtaxes sur certains produits.

L'inflation pourrait atteindre un taux entre 1% et 1,4% avec une baisse des prix de l'Energie (- 15%), en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés. Le prix du gaz en 2025 a amorcé une baisse avec des prévisions à la stabilisation voire même d'une poursuite de cette baisse. Ainsi, la hausse sur l'abonnement sera compensée par la baisse du prix du Kwh. Les nouveaux tarifs seront fixés le 1^{er} aout 2025.

Le taux de chômage au 1^{er} trimestre 2025 atteint 7.4%, chiffre quasiment stable par rapport à 2024, les prévisions attendues en fin d'année suggèrent un taux de 7,9 à 8,0 %. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas (le taux s'élève à 7,1% de la population active en Normandie et à 6,7% au niveau départemental, ces taux sont inférieurs à la moyenne nationale).

Les grandes orientations 2025-2026 sont les suivantes :

L'orientation prise par le gouvernement est la poursuite des économies et la réduction de la dette pour l'année 2026. La pression politique reste présente pour un budget plus strict, impliquant, une participation importante des collectivités territoriales à cet effort. Le gouvernement s'est fixé pour objectif de revenir à un déficit de 5,4 % en 2025 et à 4,6 % en 2026.

2026 sera une année blanche, il faut comprendre, aucune augmentation des prestations sociales, « l'effort devra être collectif » :

- Maitrise de la masse salariale de la fonction publique, avec le remplacement d'un départ sur trois à la retraite,
- Gel des retraites et suppression de l'abattement fiscal de 10 % des pensions de retraite,
- Reconduction à l'identique des dépenses sociales (allocations familiales, les minima sociaux, la prime d'activité, le RSA, les aides aux logements, les retraites),
- Les barèmes de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale généralisée (CSG) sont aussi maintenus à leur niveau de cette année.

Solidarité :

- La création d'une contribution de solidarité est envisagée, ainsi que d'une "allocation sociale unifiée".
- L'objectif affiché reste le ralentissement des dépenses de l'assurance maladie, en réduisant certaines prises en charge et en combattant les fraudes.
- Le FSV (fond de solidarité vieillesse) sera intégré au 1^{er} janvier 2026 dans les comptes de la branche vieillesse (CNAV).
- La suppression de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) pour les nouveaux retraités
- Renforcement de l'arsenal de lutte contre la fraude sociale.

L'emploi : « travailler plus »

- La Réforme de France Travail porte l'ambition d'un emploi pour tous avec une inscription à France Travail de toutes les personnes sans emploi (durée d'indemnisation, travailleurs saisonniers, dispositifs spécifiques pour les séniors, éléments constitutifs d'une offre raisonnable d'emploi...).
- Prolongation des aides à l'emploi pour l'alternance des jeunes afin de favoriser l'insertion professionnel.

Les collectivités territoriales seront touchées et devront contribuer à hauteur de 5,3 milliards d'euros en 2026 pour redresser les finances publiques, soit le double de ce qui leur était demandé en 2025.

III - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 ET L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET DES RECETTES

Dans un contexte particulièrement contraint au regard des premières tendances de la loi de finances et la volonté du gouvernement d'associer de manière active les collectivités locales à la résorption de son propre déficit public, les grandes orientations budgétaires 2025 sont les suivantes :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement,
- Priorisation des investissements,
- Optimisation des recettes.

A ce stade de la préparation du budget 2026 et dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), voici le bilan 2025 et l'évolution prévisionnelle pour 2026 de nos recettes et de nos dépenses.

Le budget du CCAS est composé du :

- budget principal, présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57, correspondant aux activités du CCAS liées aux services accueil, accompagnement social, logement, mobilité et administratif.
- budget annexe, présenté en comptabilité M22 au titre des établissements et services sociaux et médico-sociaux, comprenant la résidence autonomie La Roseraie, le service d'aide à domicile et le portage de repas.

1 - BUDGET PRINCIPAL

A) LES COMPTES ADMINISTRATIFS PROVISOIRES 2025

a) **Les dépenses de fonctionnement 2025**

Il s'agit de l'ensemble des charges permettant le fonctionnement de la structure.

Les charges à caractère général

Elles regroupent l'eau, l'électricité, le carburant, les achats courants, la maintenance des matériels et des véhicules, les services extérieurs, les impôts, les taxes, pour un budget global prévisionnel 2025 de 196 541 €.

Les dépenses réalisées au 1er semestre 2025 sont de 33 965,04 € et estimées à 131 500 € en fin d'année.

Ce poste représente une part significative des dépenses de la collectivité. Elles regroupent pour les principales :

- Les dépenses énergétiques pour un montant en électricité de 20 231 € et de 800,00 € pour l'eau avec des prix plutôt stables, même si des incertitudes persistent sur leur évolution.
- Les dépenses en télécommunication sont relativement stables. Elles comprennent l'achat de matériel, licence et de contrat de maintenance. 2 300 € sont réalisées à la fin du 1er semestre et devraient atteindre en fin d'année 2025 un total de 4 500 €. Afin de mieux maîtriser la dépense, le système de la téléphonie du CCAS a migré avec celui de la mairie.
- Les dépenses d'animation des séniors :
 - Le voyage des ainés a atteint un total de 7 724,60 € (transport, repas et activités) pour un montant prévu de 9 500 €.
 - Les bons de noël d'une valeur de 30 € ont été budgétés pour un montant de 36 000 € inscrit au budget 2025.
 - Les activités de prévention et de la lutte contre l'isolement tels que Le Pilate et le Bien-être combatif se sont poursuivies tout au long du 1er semestre 2025, avec un financement (du 01/09/2024 au 30/05/2025) partiel de la Commission des Financeurs et une participation du CCAS de 2 850 €. Précisons que seul le Pilate est reconduit pour le second semestre 2025.
 - Deux après-midis dansants ont été organisés :
 - un après-midi organisé à la Maison des Jeunes pour 627,49 €
 - un après-midi dansant au Salon des Gouverneurs du Casino pour un total de 3 074,45 €
- Refacturation de la taxe foncière de la Villa par la municipalité de 6 200 € pour l'année 2025.
- Taxe pour les logements des Aubets : 13 000 € en 2025.
- Taxe d'occupation (bureaux CCAS) : le budget prévisionnel sera atteint pour une somme de 16 500 € déjà engagée.

- Les Assurances sont un chapitre de dépenses importantes, elles intègrent, l'antenne mobilité, le véhicule de service, les personnels (la multirisque agent-élu) les bâtiments, la protection juridique, l'assurance cyber-risque : une enveloppe pour un montant total de 6 000 € est prévue pour l'année 2025 cependant les dépenses atteignent 6 800 €.

Les dépenses du personnel

Elles comprennent les charges liées au personnel affecté aux tâches administratives et d'encadrement. Elles sont budgétées pour l'année 2025 à 441 000 €, pour 10 postes sur le budget principal.

Elles représentent 49,50 % des dépenses de la section fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante portent sur :

- Les dépenses afférentes à la solidarité :

Ce chapitre regroupe toutes les aides facultatives (aides alimentaires et aides financières) délivrées par le service social du CCAS. Le budget prévu pour ces aides est de 105 000 € (dont 50 000€ pour les aides financières, 35 000 € pour les aides alimentaires et 20 000 € pour les autres secours).

Un montant de 6 744 € d'aide alimentaire a été accordé au 30 juin 2025, ainsi que des aides au règlement des factures accordées pour un montant 7 013.52 € au 1^{er} juillet 2025.

Concernant le chapitre « Les autres secours » (l'aide aux étudiants, centre de loisirs, frais d'obsèques, nuitée d'urgence, colis de Noël...) 1 112 € ont été mandatés ce 1^{er} semestre. Les aides aux étudiants dont les demandes débutent fin d'août devraient augmenter et atteindre 8 000 €. Les colis de noël ont été évalués pour un montant de 35 € pour une personne et 45 € pour un couple pour un nombre de 45 bénéficiaires. Les prévisions pour 2025 sont évaluées à 1 600 €.

Les aides pour le paiement du loyer et de l'électricité restent importantes, malgré la généralisation du FSE et du Fseau, élargis depuis plus d'un an à tous les fournisseurs et la reconduction des chèques énergie. Les aides alimentaires demandées et délivrées ne sont pas en totalité utilisées par les bénéficiaires.

La mise en place des paniers solidaires implique une dépense de 112 .00 € pour la période de février à mai 2025. Quatre inscriptions ont été réalisées, seules 3 personnes en bénéficient encore après 6 mois de fonctionnement.

- Les subventions aux associations :

La Commune continue de soutenir les associations à caractère social qui restent des partenaires privilégiés du fait de leurs actions en faveur de la cohésion sociale pour un montant total de 25 300 € en 2025. Le budget prévisionnel de 2025 a été initialement établi pour un montant de 29 000 €. La baisse de la dépense est due à la non remise de deux dossiers.

Une subvention d'un montant de 795.43 € a également été versée au département dans le cadre du FSL.

- Les provisions pour créances douteuses, avec une prévision à 18 000 € pour l'année 2025.

Au budget principal (BP+BS+DM) le budget prévisionnel pour les dépenses de fonctionnement 2025 est de 890 789,73 € dont 293 014.39 € de réalisés. Elles sont estimées à 668 500 €.

b) Les recettes de fonctionnement en 2025

La principale recette de fonctionnement provient de la subvention de la municipalité à savoir 603 000 € en 2025 à laquelle s'ajoutent :

- La subvention du département versée en contrepartie de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA pour un montant de 4 060 €, qui est inférieur aux prévisions (4 200€).
- Les dons budgétés à 21 000€,
- Les loyers de la cité des Aubets : les locations concernent 10 familles pour un montant de 36 500 € prévu pour l'année 2025 dont 15 545 € sont titrés, juin inclus,
- Les loyers de la Villa : 8 900 € étaient prévus pour 2 locataires, mais suite au départ d'une famille cette recette est revue à la baisse et 3 000 € sont titrés,
- L'animation : les prévisions 2025 sont de 2 000€ dont 1 275€ de titrés. Elle comprend le voyage des ainés et l'après-midi dansant.
- Le remboursement du budget annexe a été évalué à 16 000 €, soit une augmentation de 9,07 % par rapport à 2024 (14 670 €).
- Les charges de la Villa devraient produire une recette de 4 400€.
- Le service mobilité : 9 000 € ont été budgétés en 2025 et 5 040 € ont été titrés au premier semestre avec 252 cartes vendues.

Les atténuations des charges, évaluées à 55 819 €, comprennent :

- Le remboursement des personnels en arrêt maladie est supérieur aux prévisions évaluées à 1 000 € pour l'année 2025. Il s'élève à 54 716 € car il couvre des remboursements de 2023 et 2024.
- La participation aux titres restaurant, 2 000 € sont prévus en 2025. 1000 € sont titrés à ce jour, une augmentation de leur valeur est prévue au 1er septembre 2025.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2025 sont estimées à 955 274 €.

c) Les dépenses d'investissement en 2025

Le total des dépenses d'investissement prévues au budget principal s'élève à 17 170 € en 2025.

Cela comprend :

- La restitution de cautions des logements de la Villa : suite au départ d'un locataire une caution d'un montant de 341 € a été rendue.
- Les immobilisations incorporelles : migration téléphonique, acquisition de logiciel, licence, frais d'étude... pour un total de 7 300 € prévus dont 3 776,63 € d'utilisés. Dans le cadre de la DM n° 2025-1 -dite budget supplémentaire, une réserve de 50 000 € est affectée à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).
- Autre matériel informatique : la totalité du budget de 5609 € a été utilisée.
- Les immobilisations corporelles : 3 170 € ont été budgétés. Dans le cadre de la Décision modificative n° 2025-1 du 27 juin 2025, une réserve de 59 385,87 € est affectée.

d) Les recettes d'investissement en 2025

Les recettes réelles d'investissement prévues s'élèvent à 17 170 €, ce qui s'équilibre avec les dépenses. Actuellement 6 538 € sont titrés. Il s'agit des recettes liées à :

- dotation aux amortissements, 6 538 € à ce jour,

Bilan prévisionnel 2025 :

Les dépenses ont respecté l'enveloppe prévisionnelle, avec une baisse sur le poste des aides sociales et des charges à caractère général.

B) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Il est prévu une adaptation du budget primitif 2026 calculé par rapport à l'inflation, qui pourrait atteindre un taux entre 1 % et 1,4 % et de l'investissement en matériel informatique du fait de la vétusté du matériel actuel.

a) Les dépenses de fonctionnement en 2026

Le climat social, économique et politique limite la fiabilité des projections. Ce qui nous conduit à envisager une possible dégradation des situations des ménages, et davantage de précarité amenant à une augmentation des demandes d'aides. Les efforts demandés aux collectivités pour résorber la dette pourrait impliquer, pour le département, une réduction par la force des choses de ses aides facultatives, impliquant davantage de dépenses sociales pour les collectivités.

Les charges à caractère général

Pour l'année 2026, il est prévu une augmentation du budget, basée sur le taux de l'inflation, des charges à caractère général pour répondre aux dépenses :

- De l'énergie : changement des modalités de calcul avec une hausse de l'abonnement et une incertitude sur le tarif du kwh. Pour autant on table sur une stabilité des tarifs et du budget prévisionnel pour 2026, soit une prévision d'un montant de 12 000 €.
- De la consommation d'eau reste stable pour un montant de 800.00 €.
- De l'achat des produits d'entretien (projet Ecolab) évalué à 500 €.
- De location des bureaux du CCAS qui devrait rester identique pour un montant de 16 500 €.
- Des licences en informatique (abonnements, logiciels) évaluées à 800 €.
- D'assurances vont voir une forte progression en 2026 de près de 50% elles devraient se monter à 7 000 €.
- La refacturation de la taxe foncière de la Villa par la municipalité de 6 300€ (6200 € en 2025). Une tendance vers une hausse modérée de cette imposition est prévue avec la réforme fiscale qui s'applique en 2026. Plusieurs éléments détermineront le niveau de confort du logement et la baisse ou l'augmentation du montant :

- La valeur locative cadastrale de la propriété,
- Les taux appliqués par la commune,
- Les exonérations ou allègements possibles.

La variation à la baisse ou à la hausse pourrait atteindre 15 à 20 % selon les cas.

- De la taxe pour les logements des Aubets avec un montant prévu de 13 500 €.
- D'abonnement Uncass : la cotisation prévue est de 300 €.
- De participation titre restaurant : compte tenu de l'augmentation du chèque restaurant au 1^{er} septembre 2025, un surcoût de 1.5 € par titre est à considérer (6 agents en sont bénéficiaires sur le budget principal).
- Liées au vieillissement de la population : afin de poursuivre la lutte contre l'isolement de nos seniors, le CCAS fait le choix de reconduire et de diversifier les animations pour un montant de 3 200 €. Les bons de noël sont reconduits dans les mêmes conditions (30 €). En moyenne nous projetons un montant de 39 000 €.
- Les prévisions 2026 pour le voyage des ainés subissent une hausse compte tenu de la diversité des projets et l'augmentation des tarifs soit un montant de 7 000 €.
- Les après-midis dansants sont prévisionnés pour une montant de 4 000 €.

Les dépenses du personnel

- La charge du personnel : les prévisions pour 2025 prévoient une légère augmentation du fait du changement de catégorie d'un agent et de l'augmentation de la participation aux titres restaurant.

Les autres charges de gestion courante

- De l'action sociale : la situation du département bien que solide s'est dégradée, ainsi les choix des financements qui risquent d'être redéfinis et donc de conduire à une sollicitation plus importante du CCAS face aux difficultés financières des administrés.
Le chèque énergie (attribué aux foyers ayant des revenus modestes pour régler leur facture d'énergie) utilisable jusqu'en mars 2026 pourrait-être requestionné ou réajusté. Ainsi compte tenu des dépenses 2025 le budget envisagé est évalué à un montant de 65 000 € pour répondre aux demandes d'aide alimentaire et aux paiements des factures des personnes en difficulté provoquées par un accident de la vie. Concernant le chapitre Autres secours (aide aux étudiants, centre aéré, frais d'obsèques, nuitée d'urgence, colis de Noël) le montant est évalué à 15 500 €.
Afin de soutenir les familles et de favoriser l'accès aux activités sportives le CCAS souhaite proposer une aide financière de 30 € par enfant (de 6 à 18 ans) pour l'année cumulable avec l'aide Passport CAF. Nous évaluons le nombre de familles pouvant solliciter cette aide à 40.
- Le CCAS maintient son engagement auprès des associations à caractère social par le versement de subventions pour une montant de 27 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	2025	2025 CA estimé	BP 2026
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP+BS +DM		Proposé
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 639 €	196 541 €	131 500,00 €	133 650 €
60 - ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	14 598 €	27 131 €	15 700,00 €	17 400 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	36 365 €	82 075 €	29 600,00 €	31 200 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	63 478 €	74 335 €	73 200,00 €	71 550 €
635 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES	11 198 €	13 000 €	13 000,00 €	13 500 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	444 006 €	441 000 €	440 000 €	489 521 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 893 €	175 530 €	70 000 €	109 390 €
66 - CHARGES FINANCIERES	67 €	0 €	0 €	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	44 719 €	2 000 €	500 €
68 - Dotation aux provisions pour créances douteuses	9 607 €	18 000 €	15 000 €	16 000 €
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	12 817 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL DES DEPENSES	705 029,00 €	890 789 €	668 500 €	759 061 €

b) Les recettes de fonctionnement en 2026

Elles regroupent les dotations, subventions et participations :

- La subvention du département versée en contrepartie de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA pour un montant qui devrait être comparable à celle de 2025, soit de 4 200 €.
- La subvention de la commune pour un montant total de 603 000 €.
- Les dons budgétés sont de 21 000 €.
- Les loyers de la cité des Aubets (les locations concernent 8 familles) pour un montant de 32 000 € prévu pour l'année 2026.
- Les loyers de la Villa : comptant un locataire, les recettes devraient produire 9 000 € (loyer et charges comprises) pour l'année 2026. A ce jour aucun autre logement ne peut être reloué du fait de la nécessité de réaliser des travaux.
- Le service mobilité : On envisage une augmentation des recettes pour un montant de 10 000 €.
- L'animation : les prévisions 2026, maintenues à l'identique, sont de 2 000 €.

- Le remboursement du budget annexe a été évalué à 16 000 €.
- La participation titre restaurant : cette recette est évaluée à 3 300 €.
- Les provisions pour créances douteuses sont estimées à 12 845 €.
- Le remboursement d'indemnités journalière est prévu pour un montant de 45 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	CA 2024	2025	2025 CA estimé	BP 2026 Proposé
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP+BS +DM		
013 – ATTENUATION DE CHARGES	2 992 €	3 000 €	55 819 €	48 206 €
Remboursement arrêt maladie				
70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINES DES VENTES	53 409 €	67 500 €	66 500 €	33 300 €
74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	636 927 €	607 200 €	609 740 €	607 200 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 617 €	65 410 €	60 320 €	57 510 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 156 €	0 €	15 660 €	0
78 – REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 173 €	10 051 €	9 607 €	12 845 €
002 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	64 799 €	137 628 €	137 628 €	0 €
TOTAL DES RECETTES	842 073 €	890 789 €	955 274 €	759 061 €

c) Les dépenses d'investissement en 2026

Les dépenses pour la part investissement intègrent :

- La restitution des cautions des logements de la Villa : 400 €
- Les immobilisations corporelles :

L'investissement pour l'année 2026 est principalement orientée vers le renouvellement et la modernisation du matériel informatique pour un montant estimé à 4062 € de matériel. Le renouvellement tous les 5 ans du parc informatique est lié d'une part à la période d'amortissement comptable du matériel, d'autre part à l'utilisation intensive des ordinateurs qui au-delà de trois ans deviennent moins performants et davantage sujets à des défaillances. De plus le serveur du CCAS ne sera plus sous garantie en 2026. Ainsi, dans une logique de simplification du réseau, de mutualisation des ressources et de sécurisation, la migration vers le serveur de la mairie permettra de mieux maîtriser la dépense.

L'achat d'un téléphone portable pour le service mobilité, afin de permettre au service administratif et aux clients d'être en lien avec le chauffeur pour faciliter le fonctionnement et la qualité de service pour un montant de 200 €.

L'achat d'un aspirateur balais sans fil pour un montant évalué à 200 € permettra de répondre aux règles de santé et sécurité au travail compte tenu de la configuration des locaux (3 niveaux avec escaliers).

L'achat de chaises : Il est proposé de remplacement les chaises actuelles pour la salle de réunion/repos. Le choix s'est porté sur du matériel recyclé et fabriqué en France.

L'achat d'une clef 5G apparaît nécessaire pour faire face aux difficultés de connexion lors de nos déplacements (réunion, visite à domicile, actions collectives, présence à la rosarie...)

L'achat d'une enceinte Bluetooth permettra de répondre aux besoins des actions collectives, organisation de forum et animation.

Une réserve pour imprévus équivalente à 4 098 € est budgétée.

d) Les recettes d'investissement en 2026

Les amortissements sont évalués pour un montant de 10 000 €.

C) CONCLUSION

La principale évolution concernant le bilan 2025 tient dans le caractère exceptionnel des montants de report d'excédant de 2023 et 2024 et des dons perçus par le CCAS. Cette année est également marquée par la diminution des aides financières à laquelle s'ajoute une baisse de dépenses de fonctionnement.

Le budget principal 2026 sera marqué par la proposition du projet d'aide financière pour les activités sportives pour les enfants de la ville. En ce qui concerne l'investissement le principal projet est le renouvellement du parc informatique et la numérisation pour un gain de productivité et de place afin de limiter au maximum le papier (impact sur l'environnement et le budget et sécurisation des dossiers).

Pour le budget principal en 2026

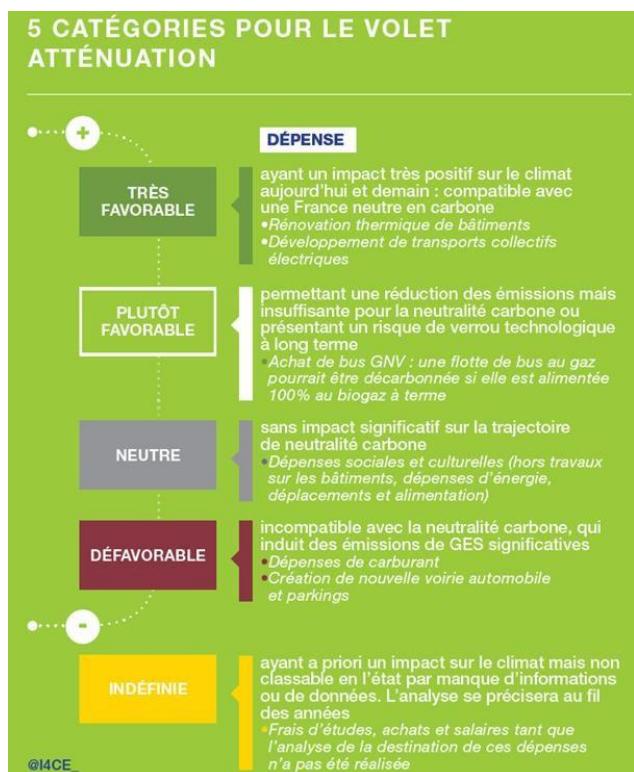
- Le total des dépenses serait de 759 061 € pour le fonctionnement et de 10 000 € pour l'investissement soit un total de 769 061 €.
- Le total des recettes serait de 759 061 € pour le fonctionnement et de 10 000 € pour l'investissement soit un total de 769 061 €.

Pour équilibrer le budget la subvention de la ville devrait se monter à 603 000 €

D) BUDGET VERT

La budgétisation environnementale appelée « budget vert », est une réponse aux objectifs de transition écologique présenté pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement des budgets principaux et annexes. C'est une démarche d'évaluation de la qualité des dépenses publiques présentée sous forme de cotation de l'impact environnemental de l'ensemble des crédits budgétaires (positif/négatif/neutre).

Pour le volet atténuation, les dépenses sont cotées selon cinq catégories :



Dépenses d'investissement Budget principal par ordre de priorité :

COTATION		
8 Ordinateurs portables et 1 ordinateur fixe	4 062.24 €	
Téléphone portable (smartphone) service Mobilité	200 €	
1 Aspirateur sans fil	200€	
Chaises salle de réunion /cuisine en plastique recyclé entreprise français	700 €	
Clé 5G animation, forum, travail extérieur ccas)	40 €	
Enceinte bluetooth (animation, forum)	300 €	

2 - BUDGET ANNEXE

Ce budget correspond principalement aux activités de la Résidence Autonomie La Roseraie et celles du service d'aide à domicile.

A) LES COMPTES ADMINISTRATIFS PROVISOIRES 2025

a) Les dépenses de fonctionnement 2025

Le portage de repas

En 2025, les dépenses budgétées sont de 130 000 €. De janvier à juin 2025, le montant réalisé est de 67 975.83 €.

Le service d'aide à domicile

En 2025, les dépenses à caractère général (chap.11) sont budgétées pour un montant de 30 150€ qui se décomposent comme suit :

- Le matériel pour les aides à domicile : blouses, gants, kit « de secours »
- Le « remboursement » de frais du budget annexe vers le budget principal afin de restituer les charges de structure du service d'aide à domicile (loyer, eau, fournitures de bureau, électricité...).
- Les frais de mission des aides à domicile, abonnement téléphonique, fournitures administratives....

Les dépenses afférentes à la structure sont budgétées pour un montant de 15 230 € et englobent entre autres : la maintenance des logiciels du maintien à domicile 6 000 €, l'entretien des vélos électriques mis à disposition pour les intervenantes 500 € et l'assurance multirisques 1 755 €, la formation d'une aide à domicile en alternance pour 5 000 €, les dotations aux amortissements et la provision des créances.

Les dépenses du personnel en 2025 constituent la part la plus significative des coûts de fonctionnement du service. Elles englobent l'ensemble des charges directes et indirectes (NBI, Cotisations, allocations, maintien de salaire, chèques déjeuner, médecine du travail...) Au niveau du service d'aide à domicile, 14 postes d'aides à domicile (16,5 en 2024) sont budgétés ainsi que 3 CDD pour accroissement temporaire d'activité à temps partiel et remplacement des agents en reclassement et départ à la retraite.

La Roseraie

Pour 2025, les dépenses à caractère général (chap. 011) sont budgétées pour un montant de 177 267 €.

Cela comprend :

- L'électricité est budgétée pour un montant de 6 157€. A ce jour, le montant réalisé est de 4 551 €, il faudra revoir ce budget à la hausse.
- Les charges de chauffage sont budgétées pour une montant de 80 000.00 €. A ce jour, 24 677.63 € ont été dépensés.
- Concernant Véolia, 12 000 € sont budgétés et 6 191 € sont réalisés avec des prix qui restent stables.

Les dépenses en télécommunication sont budgétées à 2 600 € et réalisées pour un montant de 715 €.

Les charges relatives à l'entretien du restaurant restent fixes soit 2 400 € (chauffage, électricité et assurance du bâtiment).

Les prestations de service (Revlin, Siel Bleu, Gym douce...) sont budgétées à hauteur de 22 000 €, 16 500 € ont été dépensés au premier semestre.

Le dépenses de téléassistance, Présence verte sont budgétés pour un montant de 3 600 €. La prestation est maintenue à 13.50 €.

Un budget de 1 200 € a été prévu pour les achats des produits d'entretien. 319 € ont été engagés. Dans ce domaine la Roseraie s'est engagée depuis septembre dans une démarche environnemental et l'achat de produits Ecolab.

Un budget de 200 € est consacré aux fournitures administratives, Un montant de 171 € est déjà réalisé.

Le budget alimentation (gouters quotidiens et gouters à thèmes) est de 1500 € et réalisé à hauteur de 350 €.

La taxe foncière est budgétée à 51 300 €.

En ce qui concerne les dépenses de personnel extérieur, 1 000 € ont été réalisés pour solliciter les services de Bac Emploi lors des absences du personnel de la Roseraie pour assurer l'entretien de la résidence.

En ce qui concerne, les dépenses afférentes à la structure, un budget de 19 000 € est prévu pour les travaux d'entretien du bâtiment et réalisé au 1^{er} semestre à hauteur de 13 500 €. Les dépenses vont se poursuivre durant le second trimestre pour un montant estimé à 22 500 € du fait de la nécessité de poursuivre les rénovations des appartements anciens et en mauvais état, afin d'offrir une qualité de vie des résidents et de rendre la résidence attractive.

150€ sont prévus pour le matériel médical et la maintenance du défibrillateur. Ces dépenses restent stables.

Les frais de maintenance (OTIS, CRAM, PROXISERVE, RECORD) sont budgétés à 21 300 € pour 2025 et réalisés à plus de la moitié (11 477.87 €). Afin de diversifier l'offre de prestations et de répondre aux besoins des résidents un contrat de prestation avec la poste pour un montant de 330 €, pour le dernier semestre 2025, a été réalisé proposant la collecte du courrier.

Le montant prévu pour les diverses assurances est déjà réalisé (1 545 € pour l'année).

Concernant le budget « publicité, publications et relations publiques » 515 € sont budgétés et 461.87 € sont réalisés. Le budget est utilisé pour l'achat de fleurs (obsèques) et aussi pour l'impression des livrets d'accueil.

Concernant les repas pris à la Villa Médicis 33 000 € ont été budgétés et réalisés ce jour à 12 574 €.

Le portage de repas Service à domicile La Roseraie

En 2025, les charges du personnel sont budgétées à hauteur 818 000 € pour l'ensemble du personnel du budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement du budget Annexe pour 2025 ont été budgétés pour un montant de 1 293 367 € en 2025. Au premier semestre 497 954 € sont réalisés et engagés.

b) Les recettes de fonctionnement 2025

Le portage de repas

Les recettes pour le portage sont de 54 105.45 € de janvier à juin 2025 pour un montant budgété de 123 500 €. La proposition retenue pour l'année 2025 est la livraison de 11 400 repas. De janvier à juin 2025 : 5 316 repas ont été livrés. Nous constatons une légère baisse de 2.42 % par rapport à l'année 2024.

Les tarifs pour l'année 2025 sont compris entre 8.50€ et 14,00€ par repas selon la délibération du 10 février 2025. Le tarif moyen est de 10.17€ par repas. La grande majorité des clients bénéficient du tarif social.

Le service d'aide à domicile

En 2025, une recette de 718 510 € devrait être réalisée pour le service avec un objectif de 16 500 heures d'intervention effectuées sur l'année. Au vu du manque cruel d'effectif au sein du service cette perspective sera difficilement réalisable.

Les recettes du service sont principalement :

- La facturation des heures d'aide et maintien à domicile (Frais kilométriques, courses, entretien maison, aide toilette, repas...), la participation des bénéficiaires et la participation des organismes d'un montant prévisionnel de 360 000€. Au 30 juin 2025, les heures effectuées sont de 5 937.41 heures soit 25.25 % de moins par rapport à 2024.
- Le versement du CTI versé par le Conseil Départemental pour financer le complément de traitement indiciaire des aides à domicile est évalué à hauteur de 32 004.63 € en 2025 correspondant à 9.25 ETP.

- Les titres restaurant, les recettes sont estimées pour la participation des agents à 5 000 € en 2025. Cette recette sera réduite compte-tenu de la réorganisation du temps de travail des aides à domicile qui ont choisi en grande majorité de bénéficier d'une journée continue cela implique la suppression des tickets restaurants comme le prévoit la réglementation.
- Le remboursement des indemnités journalières pour les agents en arrêt maladie perçu est estimé 10 000 € en 2025.
- Le service d'aide à domicile bénéficie d'une subvention de la ville de 268 500 € en 2025 afin de soutenir l'activité générale du service en fonctionnement et en investissement. Cette subvention est cruciale pour équilibrer le budget. En effet, le tarif conventionné ne couvre pas l'intégralité des coûts de revient. Cette subvention permet de maintenir une offre de service accessible sur le territoire.

La Roseraie

Concernant les remboursements indemnités journalières 10 000 € sont prévus.

Le budget alloué pour les tickets restaurant est de 1 000 € en 2025 et réalisé à hauteur de 427,50€. La valeur du titre augmente de 5 à 8 € au 1^{er} septembre 2025 ce qui impliquera une légère augmentation des recettes.

Le département a versé une participation globale forfaitaire à hauteur de 20 364 € en 2025 dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Cette somme a pour but de participer au financement de l'animation, des salaires du personnel et de la formation. Le forfait est diminué de 796,54 €. Cela s'explique par une utilisation incomplète de l'enveloppe formation du précédent forfait autonomie. L'année 2024 avait été marquée par une absence de personnel (arrêt maladie).

Les redevances de la résidence autonomie et les prestations CAF sont budgétées en 2025 pour un montant 350 000 € et réalisé à plus de la moitié soit 225 000 €.

Les recettes afférentes aux prestations de service sont prévues pour un montant de 5 200 €. Il s'agit d'une subvention de la Commission des Financeurs (CFPPA) pour financer l'intervention de prestataires extérieurs favorisant l'autonomie et le bien être des résidents. Cependant la commission du CFPPA a attribué une participation de 3 086 € pour le budget annexe.

Un montant de 3 600€ est prévu concernant Présence verte.

Les tarifs des repas pris au restaurant de la Villa Médicis pour l'année 2025 sont compris entre 8,50 € et 14,00 € par repas. En moyenne deux tiers des résidents bénéficient du tarif social. Le montant reste stable. La recette réalisée à fin juin est de 7 858 € les prévisions pour l'année sont de 23 000 €.

Les recettes de fonctionnement de la Roseraie sont prévues pour un montant de 389 820€.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe prévisionnel sont de 1 293 367 € + report Budget Supplémentaire de 230 203,20 € soit 1 523 570,20 € pour 2025. Les recettes réalisées au 31 juillet 2025 s'élèvent à 562 960,95 €.

c) Les dépenses d'investissement 2025

Le service d'aide à domicile

Un budget de 4 000 € a été prévu, il s'agit du renouvellement des téléphones professionnels des aides à domicile pour la télégestion. Un devis est en cours pour le renouvellement.

La Roseraie

Un budget d'investissement est estimé pour un montant de 55 000 €.

Ces dépenses sont composées des cautions estimées à 8 000 € et de 19 063 € pour le matériel informatique et le mobilier.

Les produits financiers (provisions créances douteuses et reprise de subvention) du budget annexe (service à domicile et Roseraie) sont estimés à 31 937 €.

L'acquisition du logiciel du dossier usagé informatisé de l'ESMS numérique ainsi que la formation s'y rapportant pour le personnel se monte à 21 000 €.

d) Les recettes d'investissement 2025

Le service d'aide à domicile La Roseraie

Les recettes d'investissement sont estimées à 59 000 € comprenant les cautions reçues estimées à 8 000,00 €, les amortissements à 15 000 € et les provisions 2025 pour créances douteuses sont budgétées à 36 000 €.

La subvention pour l'achat du logiciel métier (ESMS numérique, projet porté par l'ARS Normandie) et la formation du personnel est d'un montant de 21 000€.

Bilan prévisionnel 2025 :

En 2025, la subvention ville pour le CCAS est de 275 000 € pour le budget annexe (268 500 € pour le service aide à domicile et 6 500 € pour le portage).

B) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

a) Les dépenses de fonctionnement en 2026

Le portage de repas

Les dépenses de fonctionnement en 2026 pour le portage de repas ne peuvent excéder 140 000 € HT compte tenu du nouveau contrat établi avec le prestataire Médirest. 130 000 € TTC sont prévisionnés en dépenses.

Le service d'aide à domicile

En 2025, le service d'aide à domicile a fait preuve d'une posture budgétaire responsable au vu de son manque de personnel et des contraintes légales.

Les dépenses à caractère général doivent être décomposées comme suit :

L'achat des équipements de protection (masques, gel, gants...) est estimé à 500 €. Afin de garantir une sécurité au travail et poursuivre la reconnaissance de notre personnel par les clients, les blouses des aides à domicile devront être renouvelées dans l'intégralité pour un montant estimé à 1 000 €.

Autres dépenses :

- Fournitures administratives : 200 €
- Fournitures diverses MAD : 200 €
- Dépenses afférentes à la structure : 5 000 €
- Frais de déplacement : 8 000 €
- Abonnement téléphonique : 2 500 €
- Animation lien social : 400 € (afin de renforcer l'autonomie et de poursuivre la lutte contre l'isolement, ses activités seront principalement collectives mais aussi individuelles).

Les frais de mission, télécommunication et les remboursements sont évalués en fonction de l'inflation plus 1 % et 1,4 % soit une prévision d'un montant de 26 900 €.

La Roseraie

Il conviendrait d'augmenter le budget d'électricité en s'appuyant sur la consommation 2025 tout en considérant que les tarifs devraient être stables en 2026. Nous prévoyons une dépense de 10 000 €, pour la résidence et le restaurant.

Concernant les charges de chauffage (gaz), il faut maintenir la même enveloppe. Il y a bien une baisse du coût du KWh mais le tarif des abonnements augmente avec une TVA qui augmente de 5,5 % à 20 %. Un budget de 80 000 € est donc prévu.

Le budget concernant l'eau est maintenu pour un montant de 12 000 € puisqu'il n'y a pas d'augmentation prévue.

Les dépenses en télécommunication peuvent être diminuées pour un montant de 2 000 €. Les charges relatives à l'entretien du restaurant peuvent varier de 900 à 1000 €.

La prévision budgétaire pour les repas pris à la Villa Médicis sont maintenues au niveau de l'exercice précédent soit 33 000 € ou 30 000 €.

Présence verte : une autre prestation à 24.90 € TTC plus complète est proposée. La prestation à 13.50 € est maintenue. La dépense devrait légèrement augmentée suite à la communication sur l'utilité de la nouvelle offre avant la fin de l'année. Nous prévoyons entre 1 et 5 abonnements ce qui porte le montant à 5 100 €.

Animation : il est prévu une action « médiation animale » pour un montant d'environ 2 000 €, la réflexologie se poursuit (1 200 €) ainsi que la sophrologie (1 140 €) sachant que 80% des sommes au maximum pourront être financées par la Commission des Financeurs ou le Forfait autonomie.

Concernant le budget relatif à l'achat de produits d'entretien. Une nouvelle organisation est mise en place avec l'utilisation de produits écologiques. On estime une dépense de 450 € à l'année et donc réduire ce budget par rapport à celui de 2025.

Fournitures de bureau : il conviendrait d'augmenter ce budget puisqu'il est presque entièrement réalisé 250 €.

Maintien du budget alimentation pour permettre de proposer des collations conviviales au quotidien et d'organiser des gouters à thèmes pour un montant de 1 500 €.

Le budget pour la restauration à la villa Médicis est de 265 000 € au vu de la baisse de fréquentation.

Il y a une incertitude pour la Taxe foncière avec la réforme effective en 2026. Il conviendrait de prévoir une augmentation du budget soit 51 500 €.

Concernant le budget « publicité, publications et relations publiques » : il conviendrait de l'augmenter pour atteindre un montant de 700 € (impression des livrets d'accueil) et il est prévu un budget fleurs afin de créer une ambiance accueillante et agréable des espaces communs de la résidence.

Il est prévu de reconduire le contrat avec la poste pour un montant de 1000€.

La taxe sur les logements vacants : 500 € sont prévus car une demande de dégrèvement sera demandée pour les logements non louables pour nécessité de travaux.

En ce qui concerne les dépenses de personnel extérieur, il convient de prévoir le remplacement de l'agent d'entretien en son absence du personnel de la Roseraie pour un montant de 1750 €.

Concernant les travaux d'entretien du bâtiment nos prévoyons un budget de 22 000 € au vu du vieillissement de la structure et des appartements. Cela permettra d'être plus attractif.

Une augmentation des frais de maintenance est envisagée soit 22 000 € au vu de l'inflation. Nous prévoyons également une augmentation des tarifs des contrats d'assurances pour un montant de 3 300 €.

Le portage Le service d'aide à domicile La Roseraie

Le montant des charges du personnel est estimé à 733 361 €.

Pour le service d'aide à domicile l'objectif est de pourvoir chaque poste ETP et 3 CDD à temps partiel pour accroissement temporaire d'activité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE

BUDGET ANNEXE	CA 2024	2025	2025 CA	BP 2026
			estimé	
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP+BS +DM		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	329 808 €	471 917 €	347 500 €	363 470 €
60 - Achats et variations de stocks	62 094 €	204 517 €	94 000 €	106 400 €
61 - Services extérieurs	187 783 €	185 000 €	176 000 €	177 500 €
62 - Autres services extérieurs	79 931 €	82 400 €	77 500 €	79 800 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	713 714 €	818 000 €	818 000 €	733 361 €
016 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	115 079 €	233 653 €	101 000 €	100 710 €
TOTAL DES DEPENSES	1 158 601 €	1 523 570 €	1 266 500 €	1 197 811 €

b) Les recettes de fonctionnement en 2026

Le portage de repas

Compte tenu de l'inflation, une augmentation des tarifs pour l'année 2026 pourrait être envisagée. Si nous appliquons le même taux qu'en 2025, les tarifs seront compris entre 8.80€ et 14,50€ par repas. Le nombres de bénéficiaires des repas restent stables soit une recette de 121 000 € Le coût moyen du repas est estimé à 10.40 € soit 950 repas sur l'année en moyenne.

Le service d'aide à domicile

Les recettes du SAD estimées pour 2026 à 609 010€ sont issues principalement :

- Du remboursement des Départements et des Caisses de retraites pour les heures effectuées au domicile 190 000€.
- Des prestations de service facturées aux usagers 105 000 €
- De la subvention municipale 268 500€
- CTI 33 000€

A noter que la prévision des recettes est calculée en fonction du volume d'heures effectuées au domicile des usagers. Cette donnée est estimée en début d'année mais susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en cours d'exercice, en fonction des effectifs du personnel, des plans d'aide et des orientations des financeurs.

En 2026, l'objectif serait de maintenir le service avec un volume d'heures prévisionnelles de 11 500 heures étant donné les difficultés chroniques et nationales de recrutement.

La Roseraie

Concernant les remboursements indemnités journalières, nous prévoyons une recette identique à 2025 à savoir 10 000 €.

Avec la revalorisation des tickets restaurant, le budget va devoir être revu à la hausse et estimé à 1 400 €.

Forfait autonomie pour 2026 : Comme chaque année, le Département versera une somme évaluée à 21 000 € dans le cadre du forfait autonomie suite à la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Les redevances et APL : En comparaison avec 2025 on estime les recettes à 385 000 € vu le taux d'occupation de la résidence et l'augmentation de l'IRL au 1^{er} trimestre 2025 de 1.40%.

Présence verte : La prestation à 13.50 € est maintenue. Avec la proposition d'une autre prestation à 24.90€ TTC plus complète (téléassistance à l'extérieur du logement) la recette devrait légèrement augmenter pour un montant de 5 100€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE

BUDGET ANNEXE	CA 2024	2025 BP+BS +DM	2025 CA estimé	BP 2026 Proposé
RECETTES FONCTIONNEMENT				
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	89 238,32 €	230 203,20 €	230 203,20 €	
017 - PRODUITS DE LA TARIFICATION	455 559,60 €	435 000,00 €	340 000,00 €	328 000,00 €
018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	820 441,00 €	826 430,00 €	831 000,00 €	855 511,00 €
Atténuations de charges	83 848,00 €	26 000,00 €	23 000,00 €	23 900,00 €
Prestations de service	130 702,00 €	150 200,00 €	125 000,00 €	146 100,00 €
Forfait autonomie	21 408,00 €	20 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Autres subventions d'exploitation	227 089,00 €	280 220,00 €	277 000,00 €	279 500,00 €
Autres produits divers de gestion courante (loyers...)	357 394,00 €	350 010,00 €	385 000 €	385 011,00 €
019 - PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	23 566,42 €	31 937,00 €	18 100,00 €	14 300,00 €
mandats annulés sur exercice antérieur		0,00 €	2 590,00 €	
produits exceptionnels	5 726,00 €	5 600,00 €	0,00 €	
reprises sur dépréciations	17 840,42 €	26 337,00 €	15 510,00 €	14 300,00 €
TOTAL DES RECETTES	1 388 805,34 €	1 523 570,20 €	1 419 303,20 €	1 197 811,00 €

c) Les dépenses d'investissement en 2026

Le service d'aide à domicile

Le service d'aide à domicile doit prévoir son évaluation externe avant le 31/12/2026. L'évaluation externe est une obligation légale applicable à l'ensemble des services d'aide à domicile. Des devis seront établis par les cabinets sollicités. Il faut prévoir un budget approximatif de 10 000 € (référence des devis réalisés pour la résidence autonomie la Roseraie de cette année).

De plus, nous devons envisager le renouvellement du parc informatique du service d'aide à domicile, le montant prévisionnel est estimé à 2 000 € pour trois ordinateurs et l'équipement.

La Roseraie

Climatiseur : l'actuel climatiseur est également vétuste (achat effectué avant 2017). Le fournisseur ne souhaite pas faire l'entretien. Le montant est estimé à 900 €.

Matériel informatique : l'achat de deux tablettes pour les résidents serait nécessaire (dans le cadre de l'inclusion numérique). Les deux tablettes actuelles ne tiennent plus la charge. Le montant est estimé à 350 €.

Les dépenses pour le mobilier sont maintenues à 4 000 € pour l'achat de 4 tables de salon, les tables actuelles sont extrêmement lourdes et anciennes + l'achat de 5 fauteuils d'aide à la levée à installer à chaque étage afin de permettre une assise intermédiaire.

Nous prévoyons l'achat d'un parasol avec pied pour permettre aux résidents et visiteurs de s'installer sur la terrasse tout en étant protégés, et l'achat d'un aspirateur balai sans fil pour répondre aux règles de santé et sécurité au travail. Dans le cadre des ateliers nutrition et repas conviviaux mis en place dans le cadre des animations de la Roseraie, nous envisageons d'acheter du matériel de cuisine (gaufrier, moules à gâteaux et gratin) pour une montant total estimé à 2 000 €.

Les produits financiers sont estimés à 14 260 €, (reprise des provisions des créances douteuses en 2025).

d) Les recettes d'investissement en 2026

La Roseraie

Caution des résidents entrant : le montant peut être revu un peu à la baisse soit 6 500 €.

Les dotations aux amortissements se monteraient à 14 000 € et les provisions pour créances douteuses à 22 000 €.

Le FCTVA devrait s'élever à 1 900 €.

C) CONCLUSION

Le service d'aide à domicile est marqué par le manque de personnel ce qui a pour conséquence une diminution de l'activité.

L'analyse des besoins sociaux qui sera conduite nous amènera à proposer d'autres accompagnements adaptés.

D'autre part, un diagnostic financier sera réalisé en collaboration avec le département à partir du mois d'octobre 2025 ce qui permettra d'ajuster notre budget.

Concernant la Roseraie, l'année a été marquée par un bel élan de dynamisme avec un bon taux de remplissage des logements. Il est important de poursuivre en ce sens en restant attractif et en offrant de l'attention aux résidents.

Pour le budget annexe en 2026

- Le total des dépenses de fonctionnement serait de 1 197 811 €
- Le total des recettes de fonctionnement serait de 1 197 811 € dont de la subvention municipale d'un montant de 275 000 €.